

Image not found or type unknown



Remboursement mutuelle versé à tort

Par **Nadege59**, le **12/04/2018 à 10:18**

Bonjour, rnje me permets de vous demander conseil pour mon frère handicapé. rnJe suis sa tutrice légale. rnJ'ai reçu hier un courrier de la mutuelle me demandant un remboursement de 7758€.rnIl a toujours été pris en charge par la mutuelle et. Mais suite à un nouveau décret il ne serait pris en charge que 90 jours par an comme pour une hospitalisation sauf qu'il vit en maison d'accueil spécialisée. Nous n'avons reçu aucun courrier concernant ce changement. Et le montant demande et pour l'année 2016 et 2017. rnLa personne que j'ai eu au téléphone me dit qu'il existe un autre forfait mutuelle qui couvrirait les frais.mais je n'ai jamais eu de proposition de leur part.et même si je modifie le contrat mutuelle de mon frère ils me demande de le remboursement. Est ce légal ? A savoir que mon frère, lourdement handicapé ne peut supporter une telle somme et qu'il ne perçoit que l'aah. rnJe vous remercie de votre aide.rnCordialement. rnNadège